

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 27 janvier 2021 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2013-830 du 16 septembre 2013 modifié portant statut particulier du corps des secrétaires de documentation du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure et au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de corps de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Mireille LAMOUREUX, chargée d'étude principale, responsable de projet, direction du numérique pour l'éducation, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Lucie CUQUEMELLE, Secrétaire de documentation de classe exceptionnelle, responsable de la régie des œuvres, service de l'Histoire du Louvre, direction de la Recherche et des collections, Musée du Louvre ;

- Madame Virginie GREGOIRE, Secrétaire de documentation de classe supérieure, assistante archives, service historique de la Défense, département de la collecte et des recherches administratives, ministère des armées ;
- Monsieur Yanis HABIB, chargé d'études documentaires, archiviste, département du minutier central des notaires de Paris, Archives Nationales.

Article 2


En cas d'empêchement de la présidente, la présidence de ce jury sera assurée par Monsieur Yanis HABIB, chargé d'études documentaires, archiviste, département du minutier central des notaires de Paris, Archives Nationales.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 janvier 2021

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur du pilotage et de la stratégie,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line extending to the right.

Denis DECLERCK